

FONDATION DU  
PATRIMOINE JUIF  
DE FRANCE

# IFI 2021

VOTRE PATRIMOINE SOLIDAIRE  
DU PATRIMOINE JUIF DE FRANCE

La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

SI L'ÉTERNEL  
NE BÂTIT PAS UNE MAISON,  
C'EST EN VAIN QUE PEINENT  
CEUX QUI LA CONSTRUISENT ;

SI L'ÉTERNEL  
NE GARDE PAS UNE VILLE,  
C'EST EN VAIN QUE  
LA SENTINELLE VEILLE  
AVEC SOIN...

PSAUME 127:1



Chers amis

La crise sanitaire qui nous frappe depuis plus d'un an a particulièrement touché notre tissu associatif. Nombre de nos bâtiments ont dû fermer, et ce à plusieurs reprises, ou limiter leur accès, d'où une forte diminution de nos revenus (dons ou recettes liées aux activités culturelles).

Nos communautés ont aujourd'hui du mal à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et auront naturellement tendance à reporter les travaux pourtant indispensables d'entretien ou de rénovation de nos bâtiments.

Et pourtant nos centres culturels ont développé des activités en visio-conférences, toujours à titre gracieux.

La Fondation du Patrimoine Juif de France se doit d'accompagner l'ensemble de nos communautés dans leur mission essentielle qu'est la transmission de notre patrimoine et de nos valeurs.

Nous connaissons l'incertitude qui pèse actuellement sur l'économie mondiale et vous demandons précisément de croire en l'avenir en vous montrant encore plus généreux que d'habitude.

C'est toujours dans l'unité et la solidarité que le Judaïsme a su faire face aux nombreuses crises qu'il a connues. Continuons tous unis et solidaires à agir dans cette voie pour retrouver très vite des jours meilleurs.

Merci



*Joël Merqui*  
Président du Consistoire Central

# NOS SYNA GOGUES

בתי כנסת

La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



**J'AGIS**  
POUR L'ENTRETIEN  
ET LA PRÉSERVATION  
DU PATRIMOINE JUIF



# NOS SYNAGOGUES

L'ensemble de nos centres et associations, présents sur l'ensemble du territoire national, entretiennent et mettent aux normes et sécurisent le plus grand patrimoine juif d'Europe. Il est composé de plusieurs centaines de synagogues, dont de nombreuses sont classées au patrimoine historique, de centres culturels, de salles de classe pour les enfants, de cimetières juifs...

La mission essentielle de Fondation du Patrimoine Juif de France est de transmettre aux générations futures ce patrimoine exceptionnel que nous ont légué nos prédécesseurs.

La Fondation du Patrimoine Juif de France contribue également à la préservation et à la conservation du Patrimoine culturel et artistique des communautés juives de France, lequel comprend notamment les objets de culte historiques.



**PATRICK LALOU**  
Président de la  
Communauté de Nantes

*La synagogue de Nantes, qui a eu 150 ans en 2020, a pu cette année restaurer en partie sa cour d'entrée grâce à la Fondation du Patrimoine Juif de France.*

*Elle a d'ailleurs bénéficié depuis plusieurs années de ces aides qui ont servi à de multiples réfections de l'édifice.*

La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

# VOTRE בטחון SÉCURITÉ

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



## J'AGIS

POUR LA SÉCURISATION,  
LA MISE AUX NORMES  
ET L'ACCESSIBILITÉ DE  
NOS BÂTIMENTS



# VOTRE SÉCURITÉ

La menace terroriste et antisémite se situe toujours à un niveau élevé. Il est essentiel et prioritaire de protéger nos enfants comme nos membres. Ils doivent pouvoir fréquenter nos centres avec la garantie que leurs vies ne seront pas en danger. L'effort considérable qui a été engagé depuis le début des années 2000 pour sécuriser l'ensemble de nos bâtiments doit se poursuivre. Nous investissons dans des systèmes de sécurité toujours plus efficaces et devons parallèlement entretenir le matériel existant (vidéo-surveillance, films de protection pour vitrages...)

Par ailleurs, avec la crise sanitaire, des protocoles sanitaires reconnus et salués par les autorités ont été mis en place pour assurer un degré de protection optimal dans nos synagogues. L'application stricte de ces protocoles a ainsi nécessité l'achat massif de matériel de protection (masques, gel hydro-alcoolique, ...).

Enfin devant l'évolution des normes de sécurité et d'accessibilité pour les handicapés, de nombreux équipements et aménagements ont déjà été mis en place et doivent se poursuivre.

La Fondation du Patrimoine Juif de France accompagne nos centres culturels et associations pour assumer le coût financier de la sécurisation des bâtiments et de la mise en conformité des installations (sécurité-incendie, électriques et accès handicapés).



## Témoignage



**MAURICE NIDDAM**

**Président du Consistoire de Nice**

*Merci du fond du cœur à la Fondation du Patrimoine Juif de France pour son soutien précieux en cette période de pandémie, notamment avec le don très important de masques FFP2 qui ont été distribués aux familles nécessiteuses ou en difficulté ainsi qu'aux personnes âgées.*

“

”



La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

# NOS קהילות בודדות CENTRES CULTURELS ISOLÉS

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



## J'AGIS

POUR LA SOLIDARITÉ  
AVEC LES PETITES  
COMMUNAUTÉS ISOLÉES



# NOS PETITES COMMUNAUTÉS ISOLÉES

En 2009, le Consistoire a créé le TFCJ (Tour de France des Communautés Juives) dont la mission est d'envoyer des équipes de jeunes bénévoles à la rencontre des petites communautés pour les redynamiser, permettant ainsi de soutenir la culture juive et son enseignement partout en France, jusque dans les centres isolés.

C'est ainsi que plus d'une vingtaine de centres culturels reçoivent, six fois par an, leur équipe avec laquelle ils ont noué des liens de solidarité et d'amitié.

Ce mouvement de jeunesse, c'est également une école de vie et d'engagement extraordinaire : les équipes qu'elle forme aujourd'hui constitueront sans aucun doute nos futurs cadres associatifs. Or, c'est précisément l'un des défis essentiels auxquels est confrontée aujourd'hui la communauté juive française, nous comptons sur cette jeunesse engagée pour poursuivre demain notre mission : transmettre notre patrimoine et nos valeurs.



*Dès leur arrivée pour le « TFCJ du déconfinement », en juillet dernier, les jeunes ont enchanté notre centre culturel par leur bonne humeur, leurs rires et leur préparation active.*

*Les repas furent joyeux et entrecoupés de chants et de brèves « prises de parole » riches de connaissances.*

*La notion de partage fut si intense que nous avons été conviés à leur activité le dimanche, une agréable promenade en mer.*

*Nous nous sommes quittés le cœur gros, mais ils ont laissé notre communauté riche en enseignements et nos cœurs pleins de souvenirs.*

*Notre centre culturel est à présent le leur, nous avons hâte de les accueillir pour un prochain séjour.*



La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

# NOTRE JEUNESSE

חינוך

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



## J'AGIS

POUR LA TRANSMISSION  
ET LA JEUNESSE



# NOTRE JEUNESSE

L'une des grandes missions de la Fondation du Patrimoine Juif de France consiste à soutenir activement l'enseignement de la culture juive auprès de notre jeunesse. Elle participe ainsi à l'apprentissage par nos 5.000 élèves de notre histoire et de nos traditions. Elle soutient également la formation de leurs 360 professeurs.

La transmission étant au cœur de ses priorités, la Fondation du Patrimoine Juif de France encourage les projets à destination de la jeune génération : soutien des mouvements de jeunesse tels que le TFCJ ou Tikvaténou, aide au Centre Fleg de Paris, lequel est dédié à la culture et au service des étudiants.

Transmettre, c'est aussi anticiper l'avenir en formant les cadres communautaires, dans le cadre de l'Ecole Rabbinique de France ou avec le Séminaire des jeunes pour la relève communautaire.

## Témoignage

JOËL B.

*Quand nous avons commencé le programme elearning en 2019, nous ne savions pas que ce système deviendrait si nécessaire voire obligatoire en ces périodes d'épidémie ...*

*Notre fille aime beaucoup les cours du dimanche matin et elle a dit aux médecins de l'hôpital de G. que son cours d'hébreu en elearning est un rendez-vous très important pour elle, en surtout en période de confinement .*

*Bravo pour avoir su gérer cette explosion du nombre d'élèves en 2020 ! Un véritable succès.*

La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

# LE CENTRE EUROPÉEN DU JUDAÏSME

המרכז האירופאי ליהדות

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



## J'AGIS

LA CONSTRUCTION  
ET LE RAYONNEMENT  
DU CENTRE EUROPÉEN  
DU JUDAÏSME



# LE CEJ

Situé au cœur de la plus grande communauté juive d'Europe, dans le 17ème arrondissement, le Centre Européen du Judaïsme a été inauguré en octobre 2019 par le Président de la République, Emmanuel Macron.

Les activités culturelles ont commencé début 2020, avec des conférences, des concerts, des spectacles, des rencontres internationales mais aussi des cours hebdomadaires : théâtre, chant, hébreu, peinture, dessin, échecs, sports....

Toutefois, cet élan a été stoppé brusquement avec l'explosion de la crise sanitaire qui a porté un coup d'arrêt brutal à la vie culturelle de notre pays en général, et à l'activité du CEJ en particulier.

La crise sanitaire nous a imposé de basculer sur une programmation culturelle gratuite en visio-conférence (le CEJ s'est efforcé de proposer une animation culturelle et intellectuelle très riche en lançant de nouveaux programmes par visio-conférence qui ont rencontré un vif succès).

Lancement d'un nouveau programme « Les Universités du CEJ » (séminaires de cours relations internationales, sciences humaines, philosophie...)

Grands entretiens hebdomadaires

Activités éducatives pour les enfants

Expositions artistiques quand les conditions sanitaires le permettaient.

Grâce à votre présence et à votre participation, le Centre Européen du Judaïsme a vocation à devenir le plus grand pôle de rayonnement et de vie du Judaïsme français et européen.



## Témoignage



**DANIEL VANICHE**

**Administrateur du Consistoire**

« Après avoir contribué à la Construction du Centre Européen du Judaïsme, nous remercions la Fondation du Patrimoine Juif de France pour son soutien réaffirmé au projet, que ce soit pour l'achèvement des aménagements ou pour la programmation culturelle, surtout en cette période pendant laquelle la fermeture du centre a réduit nos rentrées financières. »





# NOS בתי חיים CIMETIÈRES

Je verse mon IFI à la Fondation  
du Patrimoine Juif de France



## J'AGIS

POUR LE RESPECT  
DU REPOS ÉTERNEL  
DE NOS CHERS  
DISPARUS

La Fondation du Patrimoine Juif de France est placée sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

# NOS CIMETIÈRES

Le judaïsme attache une grande importance à l'intégrité des cimetières, ceux-ci évoquent la mémoire du peuple juif tout autant que ses bâtiments les plus prestigieux. La rénovation et l'entretien des cimetières juifs sont ainsi au cœur des préoccupations de la Fondation du Patrimoine Juif de France.

La Fondation accompagne le Consistoire central dans sa mission de préservation des cimetières juifs d'Algérie.

## Témoignage

**BERNARD ISRAEL**

**Président de l'association  
« Les Amis du cimetière israélite  
de Saint Mihiel »**

« *Un grand merci à la Fondation du Patrimoine Juif de France pour son soutien à notre association dont l'objet unique est la préservation du cimetière israélite de Saint-Mihiel, dans la Meuse.* »

## IMPÔT SUR LES REVENUS 2020

DATE D'OUVERTURE du service de déclaration en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

# CALENDRIER DE LA DECLARA TION 2021

*Afin de tenir compte de la crise sanitaire qui touche actuellement le pays, le calendrier a été adapté à ce contexte particulier.*

## JEUDI 8 AVRIL

DATES LIMITES de souscription des déclarations en ligne:

**ZONE ①** : Départements 01 à 19 et non-résidents  
**26 Mai 2021 à 23h59.**

**ZONE ②** : Départements 21 à 54  
(y compris la Corse, 2A et 2B)  
**1er Juin 2021 à 23h59.**

**ZONE ③** : Départements numérotés à partir de 55  
**8 Juin 2021 à 23h59.**

Réception des déclarations papier :  
Uniquement pour les contribuables qui ont  
déclaré en version papier en 2020

**A partir du 8 Avril jusqu'au 20 Mai**  
(Selon service postal)

# IFI 2020 DÉDUISEZ 75% DANS LA LIMITE DE 50 000€ DU MONTANT DE VOTRE DON

## DÉDUCTIONS FISCALES

VOTRE DON	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR L'IFI	VOTRE DON	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR L'IFI
500 €	375 €	5 000 €	3 750 €
1 000 €	750 €	10 000 €	7 500 €
1 500 €	1 125 €	20 000 €	15 000 €
2 000 €	1 500 €	.....	.....
3 000 €	2 250 €	66 666 €	50 000 €

### *Dates limites de dépôt des déclarations*

*Le remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a simplifié la procédure.*

*Désormais, le contribuable fait sa déclaration d'IFI en même temps que sa déclaration annuelle de revenus et détaille la composition de son patrimoine dans les annexes ad hoc.*

*La date-limite de déclaration ne dépend donc plus du montant du patrimoine taxable.*

Barème de l'IFI

# CALCUL DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Le barème de l'IFI est le même que le barème de l'ISF. Il est composé de six tranches d'imposition auxquelles des taux allant de 0 à 1,5% seront appliqués. Sont redevables de l'IFI les personnes physiques qui résident en France et qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, possèdent au niveau du foyer fiscal un patrimoine immobilier d'une valeur nette taxable supérieure à 1,3 million d'euros ainsi que celles qui, bien que ne résidant pas en France, détiennent un patrimoine immobilier situé en France d'une valeur nette taxable supérieure à 1,3 million d'euros. A noter que les impatriés bénéficient d'un régime spécifique : les personnes qui rentrent en France après avoir résidé à l'étranger les 5 dernières années ne sont, pendant les 5 années qui suivent leur retour, imposables à l'IFI que sur leurs biens situés en France. **Dans le détail, voici le barème de l'impôt sur la fortune immobilière :**



VALEUR NETTE TAXABLE	TAUX APPLICABLE
<i>Jusqu'à 800 000 euros</i>	0%
<i>Entre 0,8 et 1,3 million d'euros inclus</i>	0,50%
<i>Entre 1,3 et 2,57 millions d'euros inclus</i>	0,70%
<i>Entre 2,57 et 5 millions d'euros inclus</i>	1%
<i>Entre 5 et 10 millions d'euros inclus</i>	1,25%
<i>Au-delà de 10 millions d'euros</i>	1,50%

# ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Tous les biens immobiliers entrent dans le patrimoine taxable (l'abattement de 30% sur la résidence principale est toutefois conservé), tout comme les parts de SCI, SCPI ou OPCI. La règle vaut y compris lorsque ces parts sont "encapsulées" dans des assurances-vie.

En ce qui concerne la détention indirecte de biens immobiliers, seule la valeur de l'actif de la société représentative des immeubles imposables est soumise à l'IFI, sans notion aucune de prépondérance immobilière. A noter toutefois que les redevables n'ont pas à prendre en compte l'immobilier possédé indirectement lorsqu'ils détiennent moins de 10% du capital de la société (plafond apprécié au niveau du foyer fiscal du redevable).

**Sont exclus de la base imposable :** les biens immobiliers affectés à l'activité professionnelle de l'assujetti, ceux affectés à une activité de location meublée professionnelle, les œuvres d'art, les PEE, PEA, les comptes-titres ainsi que les assurances-vie, sauf pour la fraction investie en SCPI ou en OPCI, les actions de foncières cotées, qui n'entrent finalement pas non plus dans l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière, à condition, toutefois, que l'assujetti à l'IFI détienne moins de 5% du capital, les OPCVM "traditionnelles" ainsi que les fonds d'investissement alternatifs sont également exonérés d'IFI si les actifs immobiliers pèsent moins de 20% de l'actif total, les exonérations partielles dont bénéficiaient les bois et forêts ainsi que les parts de groupements forestiers, les terres agricoles et les parts de groupement fonciers agricoles dans le cadre de l'ISF sont par ailleurs maintenues.

## **Impôt sur la fortune immobilière et démembrement de propriété**

Lorsque la détention en usufruit résulte d'une succession, l'usufruitier et le nu-proprétaire du biens sont imposés séparément sur la valeur de leurs droits respectifs. Jusque-là, l'usufruitier devait déclarer la valeur du bien en pleine propriété.



**FONDATION DU  
PATRIMOINE JUIF  
DE FRANCE**

Sous égide  
de la Fondation du  
Judaïsme Français

**Renseignements : 0149708806**

Chèque libellé à l'ordre de « FJF-Fondation du Patrimoine Juif de France »

A adresser au **Consistoire Central - 10, place de Jérusalem, 75017 Paris.**

Dons en ligne : <http://patrimoine.fondationjudaisme.org>

[consistoire@consistoirecentral.fr](mailto:consistoire@consistoirecentral.fr)

**CONSISTOIRE CENTRAL**  
UNION DES COMMUNAUTÉS JUIVES DE FRANCE

